

Bulletin d'adhésion

Le (la) soussigné(e), ci-après désigné(e) adhérent, demande son adhésion au Plan d'Épargne Retraite Populaire de groupe de type multisupport Linxea PERP souscrit par l'AER (Association d'Épargne pour la Retraite - 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon, inscrite sur le registre des Groupements d'Épargne Retraite Populaire - GERP - tenu par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le N° 479 087 462/GP22) auprès de la société d'assurance Suravenir.

Adhérent

Monsieur Madame

Nom : _____

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : □□□□□□ Ville : _____ Pays : _____

Résidence fiscale : _____

J'atteste être soumis à des obligations fiscales en tant que résident(e) ou citoyen(ne) de l'État ou territoire suivant ⁽¹⁾ : _____

Numéro fiscal (si résident fiscal étranger) : _____

Je n'ai aucune obligation fiscale dans d'autres États ou territoires.

Si plusieurs pays de résidence fiscale, reportez la totalité sur papier libre daté et signé.

Date de naissance : □□/□□/□□□□

Département de naissance : □□□□

Ville de naissance : _____ Pays de naissance : _____

Téléphone domicile : □□ □□ □□ □□ □□

Portable : □□ □□ □□ □□ □□

Email : _____

Situation professionnelle

Actif Étudiant/apprenti/élève Demandeur d'emploi Autre inactif

Profession (si demandeur d'emploi, profession antérieure) : _____

Code CSP correspondant à la profession ⁽²⁾ : □□□□

Renseignements complémentaires ⁽²⁾

• Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante pour le compte d'un autre État que la France ? Oui Non

Si oui, quelle fonction ? □□, dans quel pays ? _____

• Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante pour le compte d'un autre État que la France ? Oui Non

Si oui, quelle fonction ? □□, dans quel pays ? _____

Quel est votre lien avec cette personne ? □□

Dans le cas d'un "oui" à l'une et/ou à l'autre des deux questions, l'adhésion au contrat LinXea PERP ne sera effective qu'après validation par Suravenir du dossier d'adhésion.

Situation familiale

Marié(e) Célibataire Pacsé(e) Veuf(ve) Divorcé(e)

Si marié(e), indiquez le régime matrimonial : _____ Nombre d'enfants à charge : _____

Capacité juridique

Majeur : capable sous tutelle sous curatelle sous sauvegarde de justice

Mineur : sous administration légale sous tutelle émancipé

Si mineur ou majeur sous tutelle ou curatelle, indiquez les nom et prénom et l'adresse du (des) représentant(s) légal(aux) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : □□□□□□ Ville : _____

Tranche de revenus annuels du foyer

Moins de 50 k€ 50 à 100 k€ 100 à 150 k€ Supérieurs à 150 k€

Patrimoine du foyer

Moins de 50 k€ 50 à 100 k€ 100 à 150 k€ 150 à 750 k€ 750 à 1 500 k€ Supérieur à 1 500 k€

Objectif principal d'épargne (un seul choix possible)

Valorisation d'un capital Préparation à la retraite Revenus/Rentes Autre (à préciser) : _____

Caractéristiques de votre adhésion au contrat LinXea PERP

Date prévisionnelle de départ à la retraite

La date prévisionnelle de départ à la retraite de l'adhérent est le / /

(À défaut de précision, la date prévisionnelle de départ à la retraite sera calculée par Suravenir sur la base de l'âge légal de départ à la retraite en fonction de la réglementation en vigueur au moment de l'adhésion)

Versement initial

Cocher cette case s'il s'agit d'un transfert en entrée vers le PERP (dans ce cas, ne pas renseigner de montant pour le versement initial)

Versement initial : _____ €, sans frais

Réglé par chèque (libellé à l'ordre exclusif de Suravenir)

Pour tout versement, merci de bien vouloir préciser l'origine des fonds : héritage/donation cession de bien vente d'actifs immobiliers
 épargne déjà constituée capitaux activité professionnelle gains aux jeux indemnisation/dommages intérêts

Pour les montants supérieurs ou égaux à 150 000 €, merci de joindre un justificatif ⁽²⁾.

Choix du mode de gestion de la répartition des supports d'investissement de votre contrat

Choisir une seule option parmi celles proposées.

Je choisis la **gestion libre** pour déterminer librement les supports sur lesquels je souhaite investir et opte pour le cadre suivant :

- avec sécurisation progressive du capital (**par défaut si aucune des 4 cases n'est cochée**),
 sans sécurisation progressive du capital (dans ce cas, prendre connaissance du texte ci-après et l'accepter).

Je choisis la **gestion pilotée**, demande et accepte une gestion automatisée de la répartition des supports d'investissement de mon contrat, et notamment les arbitrages qui en résultent. J'opte pour le profil suivant (le détail des profils est donné en fin de notice) :

- gestion pilotée sécurisée, conforme à la sécurisation progressive du capital,
 gestion pilotée dynamique, dérogeant à la sécurisation progressive du capital (dans ce cas, prendre connaissance du texte ci-après et l'accepter).

Dérogation à la sécurisation progressive du capital. Conformément à la possibilité qui m'est donnée par l'article R. 144-26 du Code des assurances, j'accepte expressément que l'organisme d'assurance gestionnaire du plan d'épargne retraite populaire auquel j'ai adhéré n'applique pas aux droits que je détiens au titre de ce plan la règle de sécurisation progressive telle que le prévoit ledit article. J'ai parfaitement conscience que ma demande peut avoir pour conséquence une diminution significative de la rente qui me sera versée lors de la liquidation de mes droits si l'évolution des marchés financiers d'ici là a été défavorable.

En cas de dérogation à la sécurisation progressive du capital, veuillez cocher la case suivante après avoir pris connaissance du texte ci-dessus .

Répartition du versement initial

En cas de choix de la gestion libre uniquement.

Je répartirai mon versement initial sur les supports suivants ⁽³⁾.

Dans le cadre de la sécurisation progressive du capital, la répartition entre le fonds en euros et les unités de compte doit respecter celle détaillée dans le tableau ci-dessous.

Durée séparant la date d'arrêté des comptes du PERP de la date de mise en service de la rente	Pourcentage minimum du capital et des versements investis sur le fonds en euros
Moins de 2 ans	90 %
Entre 2 et 5 ans	80 %
Entre 5 et 10 ans	65 %
Entre 10 et 20 ans	40 %
Plus de 20 ans	Libre

Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition	Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition
		%			%
		%			%
		%			%
		%			%

Total : 100 %

Bénéficiaires ⁽²⁾

Cochez une seule option parmi les trois proposées.

L'adhérent désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès avant la date de mise en service de la rente :

- son conjoint non séparé de corps ou la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité (Pacs) en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels,
 dans le cadre d'une rente temporaire d'éducation, ses enfants nés ou à naître, mineurs à la date du décès,
 autres bénéficiaires à désigner ci-dessous (si nécessaire, joindre un papier libre daté et signé) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Quote-part	Quote-part dans le cadre d'une rente temporaire d'éducation (pour des bénéficiaires mineurs à la date du décès)
					%	%
					%	%

Total des quotes-parts inscrites dans les 2 colonnes : 100 %

À défaut, le conjoint de l'adhérent (hors rente temporaire d'éducation).

Options de votre adhésion au contrat LinXea PERP

Mise en place et répartition des versements programmés ⁽²⁾⁽⁴⁾

(Veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT))

Montant : _____ €, sans frais

Périodicité : mensuelle (minimum 30 €) trimestrielle (minimum 90 €) semestrielle (minimum 180 €) annuelle (minimum 360 €)

Jour de versement ⁽⁵⁾ : 1^{er} 8 20 dernier jour du mois/trimestre/semestre/année

Je choisis un ajustement annuel du montant de mes versements programmés.

Si vous avez choisi la **gestion pilotée**, vos versements seront répartis selon l'orientation de gestion choisie.

Si vous avez choisi la **gestion libre** et souhaitez une répartition différente de celle de votre versement initial, veuillez indiquer ci-dessous le(s) support(s) d'investissement ⁽³⁾⁽⁶⁾ de vos versements programmés.

Dans le cadre de la sécurisation progressive du capital, votre répartition entre le fonds en euros et les unités de compte doit respecter celle détaillée dans le tableau de la partie "répartition du versement initial" du bulletin d'adhésion.

Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition	Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition
		%			%
		%			%
		%			%
		%			%

Total : 100 %

Valeur de transfert de votre adhésion au contrat LinXea PERP ⁽²⁾

La valeur de transfert de l'adhésion est égale à la somme des valeurs de transfert de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de transfert minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat de l'adhérent. Les valeurs de transfert indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements ou arbitrages ultérieurs.

Support en euros

Pour un versement réalisé sur le fonds en euros, la valeur de transfert est égale au montant revalorisé conformément au point 3 ⁽⁷⁾.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de transfert exprimée en euros. Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion, ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant : (A) : part du versement initial brut versée sur le fonds en euros, exprimée en euros

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	(A) = _____ €	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Cumul des primes nettes	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Valeurs minimales garanties	= (A) x 0,993200	= (A) x 0,986446	= (A) x 0,979738	= (A) x 0,973076	= (A) x 0,966459	= (A) x 0,959887	= (A) x 0,953360	= (A) x 0,946877

Les valeurs de transfert ci-dessus ne tiennent pas compte des frais de transfert, ni de l'éventuelle quote-part de moins-value qui pourra être constatée par Suravenir sur les actifs représentatifs du fonds en euros du plan (cf. point 10.a ⁽⁷⁾) et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de l'adhésion.

Supports en unités de compte

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de transfert exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

La valeur liquidative retenue pour le calcul en cas de transfert vers un autre PERP, est la première valeur déterminée suivant la date de réception par l'assureur de l'acceptation du transfert par l'organisme gestionnaire du contrat d'accueil, sauf cas particulier(s) précisé(s) dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC), ou, le cas échéant, dans la note détaillée ou, selon le support, dans l'annexe complémentaire de présentation du support concerné, remis à l'adhérent lors d'un premier investissement sur le support concerné.

Dans tous les autres cas (conversion en capital en cas de primo accession à la propriété, conversion en capital de 20 % maximum de la valeur du plan, rachat exceptionnel, décès, conversion en rente), la valeur liquidative retenue pour le calcul est la première valeur déterminée après la date de réception par Suravenir de la demande de l'adhérent accompagnée de l'ensemble des pièces justifiant du cas de sortie.

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts :

$$100 \times (1 - 0,96 \%) = 99,0400 \text{ UC.}$$

La valeur de transfert de l'UC en euros au terme de la première année est donc de 99,0400 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de transfert exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs de transfert tiennent compte des frais annuels de gestion.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant : (C) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte, exprimée en euros

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	(C) = _____ €	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)
Cumul des primes nettes	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)	= (C)
Nombre d'UC minimal garanti	99,0400	98,0892	97,1475	96,2149	95,2912	94,3764	93,4704	92,5731

Les valeurs de transfert ci-dessus ne tiennent pas compte des frais de transfert, ni de l'éventuelle quote-part de moins-value qui pourra être constatée par Suravenir sur les actifs représentatifs du fonds en euros du plan (cf. point 10.a⁽⁷⁾) et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de l'adhésion.

Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Déclaration de l'adhérent / Informations ⁽²⁾

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la notice (Réf. 4833) comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICl) ou, le cas échéant, dans la note détaillée ou, selon le support, son annexe complémentaire de présentation.

Je reconnais également avoir été informé(e) du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent au contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années.

J'accepte d'être informé(e) de la conclusion de mon contrat par remise d'une lettre recommandée sous forme électronique et, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, de recevoir toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et de l'Association d'Épargne pour la Retraite (AER), relative à mon adhésion au contrat LinXea PERP (notamment certificat d'adhésion, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuels), déposée par Suravenir ou l'AER au sein de mon espace personnel sur Internet et/ou par courriel dans ma messagerie personnelle à l'adresse électronique que j'ai indiquée ci-dessus.

Je suis informé(e) pouvant renoncer à la présente adhésion pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle je suis informé(e) de la conclusion du contrat LinXea PERP matérialisée par la réception du certificat d'adhésion. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à : Service Gestion Vie - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Elle peut être faite selon le modèle ci-après : "Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse de l'adhérent) déclare renoncer à l'adhésion au contrat LinXea PERP que j'ai signée le (_____) et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Je reconnais également être informé(e) que toutes les garanties cessent à la date de réception par Suravenir de la lettre de renonciation. (Date et signature)".

Je demande l'exécution immédiate de mon contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance.

Les informations recueillies dans le présent acte, ainsi que toutes les informations saisies à son occasion ou extraites d'informations déjà fournies sont nécessaires au traitement du dossier de l'adhérent. À défaut, l'adhésion ne peut être réalisée ou les informations complètement traitées. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure à la société Suravenir, à ses mandataires, à ses sous-traitants, à l'AER, aux agrégateurs, à ses réassureurs ou co-assureurs, ou à toute entité du groupe Crédit Mutuel Arkéa que pour les seules nécessités de la gestion par Suravenir et par l'intermédiaire mandataire de l'adhérent ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004. L'enregistrement de la présente demande est confirmé par un certificat d'adhésion. S'il ne vous était pas parvenu dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer Suravenir.

(1) Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale. Cette résidence fiscale et les informations correspondantes doivent être déclarées à Suravenir dans le présent document dès lors que la France a conclu avec l'État concerné un accord prévoyant l'échange d'informations en matière fiscale. Suravenir pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au contrat et/ou son adhérent et/ou son bénéficiaire à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans le but de satisfaire à ses obligations, notamment dans le cadre de l'échange automatique d'informations, conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Se reporter au document "Comment remplir votre bulletin d'adhésion ?".

(3) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement de la notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICl) ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, à l'annexe complémentaire de présentation remis lors d'un premier investissement sur le support concerné et disponibles auprès de votre intermédiaire.

(4) Cette option est incompatible avec l'option "rachats partiels programmés".

(5) Votre premier versement aura lieu le mois suivant la validation de votre demande.

(6) Si vous dotez le contrat de versements programmés et de l'option de rééquilibrage automatique, et si les versements programmés s'effectuent sur au moins un support d'investissement présent dans l'option, le montant des versements effectués sur ce support sera pris en compte lors de l'échéance de l'option et pourra provoquer un (des) arbitrage(s).

(7) Tous les points renvoient à la notice.

LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROPOSITION D'ASSURANCE.

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent précédée de la mention "Lu et approuvé" :

Adhésion présentée par :



Siège social : 25 rue Chateaubriand - 75008 Paris. SAS au capital de 106 200 €. Siren : RCS 478 958 762. LinXea est enregistré auprès de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) et Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF sous le numéro : E001437. Immatriculé au registre des intermédiaires en assurance sous le n°07 031 073 (le registre est tenu par l'Orias, Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances situé 1 rue Jules Lefebvre - 75311 Paris Cedex 9, le registre est consultable sur www.orias.fr). Dans ce cadre, LinXea a souscrit auprès du CGPA une garantie financière et une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle conformément aux dispositions des articles L. 512-6 et L. 512-7 du code des assurances (N° de police : RCIP0054).

Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. Siren 330 033 127 RCS BREST. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9).

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Nom / Prénom(s)* : _____
Nom / Prénom(s) du débiteur

Adresse* : _____
Numéro et nom de la rue

Code postal Ville

Pays

Coordonnées du compte* : _____
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : SURAVENIR

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) : FR37ZZZ263184

Adresse : 232 rue Général Paulet
29802 Brest cedex 9
France

Type de paiement* : Paiement récurrent / répétitif⁽¹⁾
 Paiement ponctuel⁽²⁾

Signé à* : _____ **le* :** ____/____/____
Lieu Date

Signature(s)* :
Veillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.

(2) Versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.

À retourner à : SURAVENIR - 232 RUE GÉNÉRAL PAULET - 29802 BREST CEDEX 9.